

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 08/10/2024 - 24670 - 1995 B 00267 - 399 728 906 - MERIT MEDICAL FRANCE

Comptes annuels

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

MERIT MEDICAL

46 Avenue des Frères Lumière
78190 Trappes

APE : 4646Z -
Siret : 39972890600039

mazars

DocuSigned by:

Fred P. Lampropoulos

EB1F1AC826D8449...

MAZARS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
61 Rue Henri Regnault

92075 La Défense Cedex

Tél : 01 49 97 60 00

Fax :

Courriel :

Web :

 Sommaire

Compte rendu de travaux de l'Expert Comptable	3
Etats de synthèse	5
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
Annexe	11
Règles et méthodes comptables	12
Faits caractéristiques	14
Notes sur le bilan	15
Notes sur le compte de résultat	21
Autres informations	22



MERIT MEDICAL

Compte rendu de travaux de l'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société MERIT MEDICAL relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euro
Total bilan	13 108 152,89
Chiffre d'affaires	28 093 165,87
Résultat net comptable (Bénéfice)	929 587,71

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicables à la mission de présentation des comptes

Fait à COURBEVOIE

Pour MAZARS
Elodie CHEVALLIER
Expert-Comptable

Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val.similaire	5 970	5 970		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	78 364	57 907	20 456	5 963
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	84 334	63 878	20 456	5 963
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 271 752	102 400	5 169 352	5 298 896
Autres créances	7 911 580		7 911 580	5 258 014
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance (3)	6 765		6 765	6 951
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 190 096	102 400	13 087 697	10 563 861
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	13 274 430	166 277	13 108 153	10 569 824
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 700	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 423 698	4 079 729
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	929 588	343 970
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 393 986	4 464 398
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		99 278
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		99 278
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	5 535 678	4 129 080
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	205 776	155 901
Dettes fiscales et sociales	1 329 774	1 244 508
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	642 939	476 659
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	7 714 167	6 006 148
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	13 108 153	10 569 824
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 714 167	6 006 148
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	26 830 645	24 562 965
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 262 521	891 228
Chiffre d'affaires net	28 093 166	25 454 193
Dont à l'exportation	1 312 226	918 476
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	111 307	111 727
Autres produits	11 482	16 888
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	28 215 954	25 582 808
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	21 358 957	20 062 418
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 436 434	1 295 669
Impôts, taxes et versements assimilés	110 526	109 720
Salaires et traitements	2 759 003	2 388 630
Charges sociales	1 284 168	1 092 879
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 591	5 835
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		17 938
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	29	46
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	26 957 709	24 973 135
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 258 245	609 674
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21 082	20 918
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	21 082	20 918
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 001	12 676
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	1 001	12 676
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	20 081	8 242
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 278 326	617 915

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		4 219
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	99 278	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	99 278	4 219
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	89 000	
Sur opérations en capital		3 960
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		99 278
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	89 000	103 238
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	10 278	-99 019
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	359 016	174 927
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	28 336 314	25 607 945
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	27 406 726	25 263 976
BENEFICE OU PERTE	929 588	343 970
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	21 082	20 918
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : MERIT MEDICAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 13 108 153 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 929 588 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2024

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Une procédure prud'homale a été initiée par une salariée en décembre 2020 afin de contester son licenciement.

L'audience de jugement a eu lieu le 28 juin 2022 et au cours d'une procédure de conciliation en 2023, les parties sont convenues de mettre un terme au litige par un accord moyennant le versement par la société d'une indemnité forfaitaire.

La société avait constaté dans ses comptes au 31 décembre 2022 une provision pour litige d'un montant de 99 278€.

L'indemnité a été versée courant 2023.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 970			5 970
Immobilisations incorporelles	5 970			5 970
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	55 279	23 085		78 364
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	55 279	23 085		78 364
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	61 249	23 085		84 334

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		23 085		23 085
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		23 085		23 085
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 970			5 970
Immobilisations incorporelles	5 970			5 970
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 316	8 591		57 907
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	49 316	8 591		57 907
ACTIF IMMOBILISE	55 287	8 591		63 878

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 13 190 096 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :	13 190 096	13 190 096	
Créances Clients et Comptes rattachés	5 271 752	5 271 752	
Autres	7 911 580	7 911 580	
Charges constatées d'avance	6 765	6 765	
Total	13 190 096	13 190 096	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 37 000,00 Euro décomposé en 3 700 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 700	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 700	10,00

La SAS MERIT MEDICAL FRANCE est détenue à 100% par la SA MERIT HOLDINGS INC située au 1600 West Merit Parkway - 84095 South Jordan UT aux Etats-Unis d'Amérique.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 714 167 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	5 535 678	5 535 678		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	205 776	205 776		
Dettes fiscales et sociales	1 329 774	1 329 774		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	642 939	642 939		
Produits constatés d'avance				
Total	7 714 167	7 714 167		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	5 535 678			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	121 374
DETTES PROV. POUR C.P	256 320
COMMISSIONS	189 620
PROVISION NOTES DE FRAIS	15 304
CH. SOC. S/C.P.	121 135
ORG.SOC.AUT.CAP.CH/COMMISSIONS	89 535
AUTR. CH. FISC. A PAY	37 433
TAXE D APPRENTISSAGE	2 484
RRR A ACCORDER & AV.A ETA	102 500
Total	935 706

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
WANA O	6 068		
DISTRISOFT	697		
Total	6 765		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	26 780 940	49 705	26 830 645
Produits des activités annexes		1 262 521	1 262 521
TOTAL	26 780 940	1 312 226	28 093 166

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 13 029 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 25 personnes.

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition
Cadres	25	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	25	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 279 112 Euro

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC n°2013-02 datant du 7 novembre 2013.

MERIT MEDICAL FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros

Siège social : Centre d'affaires Parc Lumière - 46, avenue des Frères Lumière - 78190 Trappes
399 728 906 RCS Versailles

(la “**Société**” / the « **Company** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2024	EXCERPT OF THE MINUTES OF THE DECISIONS OF THE SOLE SHAREHOLDER DATED SEPTEMBER 30, 2024
.../...	.../...
<u>DEUXIEME DÉCISION</u>	<u>SECOND DECISION</u>
L'Associé Unique décide d'affecter ce bénéfice net comptable de 929.588 euros au compte report à nouveau, dont le solde sera ainsi porté de 4.423.698 euros à 5.353.286 euros.	The Sole Shareholder decides to allocate this net profit of Euro 929,588 to the retained earnings account, which will thus be increased from a balance of Euro 4,423,698 to a balance of Euro 5,353,286.
.../...	.../...

DocuSigned by:
Fred P. Lampropoulos
EB1F1AC826D8449...

Le Président/The President
Fred Lampropoulos

MERIT MEDICAL FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros

Siège social : Centre d'affaires Parc Lumière - 46, avenue des Frères Lumière - 78190 Trappes
399 728 906 RCS Versailles(la « **Société** » / the « **Company** »)

RAPPORT DE GESTION	MANAGEMENT REPORT
<u>A l'attention de l'associé unique</u> Nous vous avons convoqués conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires afin de vous présenter un rapport sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice. Le commissaire aux comptes de la Société vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés. <u>I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023</u> 1) <u>Situation de la Société, activité au cours l'exercice écoulé et résultat de cette activité - Progrès réalisés ou difficultés rencontrées</u> La Société a poursuivi son activité de conception, fabrication et commercialisation d'instruments médicaux. Pour mémoire, l'objet social de la Société a été modifié en décembre 2020 afin de parfaitement correspondre à l'activité exercée. Nous vous indiquons ci-après les principaux postes du compte de résultat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : - le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 28.093.166 euros contre 25.454.193 euros au cours de l'exercice précédent ; - les produits d'exploitation se sont élevés à 28.215.954 euros contre 25.582.808 euros au cours de l'exercice précédent ; - les charges d'exploitation se sont élevées à 26.957.709 euros contre 24.973.135 euros au cours de l'exercice précédent ; - le résultat d'exploitation s'est élevé à 1.258.245 euros contre à 609.674 euros au cours de l'exercice précédent.	<u>To the attention of the sole shareholder</u> In accordance with French legal, regulatory and statutory requirements, we have called this meeting to report to you on the activity of the Company during the fiscal year ended December 31, 2023, and to submit the financial statements for this fiscal year for your approval. Your statutory auditor will provide you with all the information concerning the fairness of the annual financial statements in its report. <u>I. BUSINESS ACTIVITY OF THE COMPANY DURING THE FISCAL YEAR ENDED DECEMBER 31, 2023</u> 1) <u>Situation of the Company, activity during the past fiscal year and result of this activity – Progress made, or difficulties encountered</u> The Company continued to design, manufacture and market medical devices. As a reminder, the Company's purpose was modified in December 2020 to reflect the activity carried out. Below are the main profit and loss statement items for the fiscal year ended December 31, 2023: - the turnover for the fiscal year amounted to Euro 28,093,166 compared with Euro 25,454,193 during the previous fiscal year. - the operating income amounted to Euro 28,215,954 compared with Euro 25,582,808 during the previous fiscal year. - the operating expenses amounted to Euro 26,957,709 compared with Euro 24,973,135 during the previous fiscal year. - the operating result amounted to Euro 1,258,245 compared with Euro 609,674 during the previous fiscal year.

Après prise en compte d'un résultat net financier de 20.081 euros et d'un résultat exceptionnel de 10.278 euros, le résultat de l'exercice s'est soldé par un bénéfice net comptable de 929.588 euros contre un bénéfice net comptable de 343.970 euros au titre de l'exercice précédent.

2) Faits marquants de l'exercice écoulé

La Société a continué à concevoir, fabriquer et vendre des dispositifs médicaux.

3) Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société n'envisage pas le développement d'activités autres que celles actuellement conduites.

4) Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture du dernier exercice social.

5) Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

6) Décomposition des dettes fournisseurs et créances clients

Nous vous indiquons en Annexe (et en euros) la décomposition du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs et des créances qu'elle détient contre ses clients à la clôture du dernier exercice.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1) Filiales

La Société n'avait pas de filiale au 31 décembre 2023, que ce soit en France ou à l'étranger.

2) Participations

La Société ne détenait aucune participation dans le capital d'aucune autre société au 31 décembre 2023.

With a financial result of Euro 20,081 and an exceptional result of Euro 10,278, the net result of the fiscal year shows a net profit of Euro 929,588 compared with a net profit of Euro 343,970 during the past fiscal year.

2) Highlights of the past fiscal year

The Company continued to design, manufacture and sell medical devices.

3) Predictable evolutions and future perspectives

The Company does not envisage the development of activities other than those currently conducted.

4) Significant events since the end of the past fiscal year

No significant event has occurred since the end of the last fiscal year.

5) Research and development activities

No activity in the areas of research and development has occurred during the past fiscal year.

6) Breakdown of trade payables and receivables

A breakdown of the Company's payables to suppliers and receivables from clients at the end of the last fiscal year is shown in the Appendix (in euros).

II. SUBSIDIARIES, EQUITY INTERESTS AND BRANCHES

1) Subsidiaries

At the end of the fiscal year ended December 31, 2023, the Company did not have any subsidiary in France or abroad.

2) Equity interests

The Company did not hold any interest in the share capital of other companies during the past fiscal year.

3) Succursales

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, II du code de commerce, la Société n'avait pas de succursale au 31 décembre 2023.

III. PRETS INTER-ENTREPRISES

Conformément à l'article L. 511-6 du code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a conclu aucun prêt inter-entreprise de moins de trois ans avec des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

IV. RESULTAT – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT1) Présentation des comptes annuels

Nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tous les éléments comptables concernant le bilan et le compte de résultat sont fournis dans l'annexe aux comptes.

2) Proposition d'affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés se soldant par un bénéfice net comptable de 929.588 euros que nous proposons d'affecter en totalité au compte report à nouveau dont le solde passerait de 4.423.698 euros à 5.353.286 euros.

3) Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

4) Charges et dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et des charges non déductibles au sens de l'article 39-4 du code général des impôts s'est élevé à 125 257 euros au titre de l'exercice écoulé.

3) Branches

In accordance with the provisions of Article L. 232-1, II of the French commercial code, we inform you that the Company has no branch.

III. INTER-COMPANY LOANS

In accordance with Article L. 511-6 of the French monetary and financial code, we hereby inform you that the Company has not contracted any inter-company loans with a maximum term of three years with companies having an economic link with the Company.

IV. RESULT – PROPOSAL FOR THE ALLOCATION OF THE RESULT1) Financial statements' presentation

The presentation rules and valuation methods used to prepare the financial statements comply with current regulations.

All accounting information relating to the balance sheet and income statement is provided in the notes to the financial statements.

2) Proposal for the allocation of the result

We propose you to approve the financial statements (*i.e.*, balance sheet, income statement and appendices) as they have been presented and which result into a net profit of Euro 929,588 that we propose you to allocate to the carry forward account, which will then be increased from a balance of Euro 4,423,698 to a balance of Euro 5,353,286.

3) Reminder of paid dividends

In accordance with the provisions of Article 243 bis of the French tax code, we remind you that no dividend has been paid out in respect of the three previous fiscal years.

4) Expenses that are not deductible from the Company's taxes

In accordance with the provisions of Article 223 quater of the French tax code, we hereby inform you that the non-tax-deductible expenses in the meaning of article 39-4 of the French Tax Code during the past fiscal year amounted to Euro 125 257.

V. PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

Nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées ne détenaient aucune participation dans le capital social de la Société au sens de l'article L. 225-102 du code de commerce.

VI. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L.227-10 du code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou n'a été tacitement renouvelée.

VII. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

1) Quidus

Nous vous demanderons de donner quitus, sans réserve, à Monsieur Fred Lampropoulos au titre de son mandat de Président au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demanderons également de donner quitus, sans réserve, à Messieurs Brian Lloyd et Mark Butler au titre de l'exercice de leurs mandats respectifs de Directeurs Généraux pour l'exercice écoulé.

2) Situation du mandat des commissaires aux comptes

Nous vous informons que le commissaire aux comptes titulaire de la Société, i.e. « Efico Expertise Finance Conseils », a été absorbé par la société « Fiteco » à la suite d'une fusion réalisée le 1^{er} avril 2024 (avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2023).

En conséquence, le commissaire aux comptes titulaire de la Société est désormais la société Fiteco (Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 Laval Cedex 9 (557 150 067 RCS Laval)).

Nous vous rappelons que le mandat de Fiteco (anciennement dénommé « Efico Expertise Finance Conseils »), commissaire aux comptes titulaire, expirera à l'issue de la réunion au cours de laquelle

V. EMPLOYEE PROFIT SHARING SCHEME

We hereby inform you that at the end of the past fiscal year, the employees of the Company and those of its affiliates do not hold any interest in the share capital of the Company within the meaning of Article L. 225-102 of the French commercial code.

VI. REGULATED AGREEMENTS SUBJECT TO THE PROVISIONS OF ARTICLE L.227-10 OF THE FRENCH COMMERCIAL CODE

Pursuant to the provisions of article L. 227-10 of the French Commercial code, we inform you that no agreement subject to said article was concluded during the fiscal year ended December 31, 2023, or has been tacitly renewed.

VII. MANAGEMENT OF THE COMPANY

1) Clearance to the authorized representatives

We propose you to give clearance to Mr. Fred Lampropoulos for the performance of his duties as President during the past fiscal year.

We also propose you to give clearance to Mr. Brian Lloyd and Mr. Mark Butler for the performance of their respective duties as General Managers ("Directeurs Généraux") during the past fiscal year.

2) Duties of the statutory auditors

We hereby inform you that the Company's statutory auditor, i.e. "Efico Expertise Finance Conseils", has been absorbed by "Fiteco" following a merger completed on April 1st, 2024 (with retroactive effect to October 1st, 2023).

Therefore, the Company's statutory auditor is now Fiteco (Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 Laval Cedex 9 (557 150 067 RCS Laval)).

We remind you that the term of office of Fiteco (formerly named "Efico Expertise Finance Conseils"), as acting statutory auditor will expire at the end of the sole shareholder's meeting called to approve the

l'associé unique sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre approbation et que vous adopterez les résolutions qui vous sont soumises.

financial statements for the fiscal year ending December 31, 2027.

We hope that the above proposals will meet with your approval and that you will agree to vote on the resolutions submitted to you.

DocuSigned by:

EB1F1AC826D8449...

Le Président/*The President*
Fred Lampropoulos

Annexe

	Factures fournisseurs					
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	Dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	12					12
Montant des factures concernées (TTC)	54,691	25,973	0	0	8,484	34,457
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	7%	3%	0%	0%	1%	4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues (TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – Article L441-6 ou L443-1 du code de commerce						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels ou délais légaux : 30 jours					

		Factures clients					
		Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
		0 jour (indicatif)	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement							
Nombre de factures concernées		7,484					
Montant des factures concernées (TTC)		3,870,463	640,871	261,693	99,247	381,558	1,383,369
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)		18%	3%	1%	0%	2%	6%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre des factures exclues							
Montant total des factures exclues (TTC)							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – Article L441-6 ou L443-1 du code de commerce							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels ou délais légaux : 30 jours					

Appendix

	Suppliers' invoices					
	Payable invoices received and not settled at the end of fiscal year					
	0 day (indicative)	From 1 to 30 days	From 31 to 60 days	From 61 to 90 days	91 days and +	Total (1 day and +)
(A) Late payment						
Number of invoices concerned	12					12
Number of invoices concerned (including VAT)	54,691	25,973	0	0	8,484	34,457
Percentage of the total purchase amount for the financial year (including VAT)	7%	3%	0%	0%	1%	4%
(B) Invoices excluded from § (A) relating to disputed and unrecorded debts and receivables						
Amount of invoices excluded						
Total amount of invoices excluded (excluding VAT or including VAT)						
(C) Reference payment periods used (contractual or statutory period - Article L. 441-6 or L. 443-1 of the French Commercial Code						
Payment deadlines used to calculate late payments	Contract deadlines or legal deadlines 30 days					

		Customers' invoices				
		Payable invoices received and not settled at the end of fiscal year				
	0 day (indicative)	From 1 to 30 days	From 31 to 60 days	From 61 to 90 days	91 days and +	Total (1 day and +)
(A) Late payment						
Number of invoices concerned	7,484					
Amount of invoices concerned (excluding VAT or including VAT)	3,870,463	640,871	261,693	99,247	381,558	1,383,369
Percentage of the total purchase amount for the financial year (excluding VAT or including VAT)	18%	3%	1%	0%	2%	6%
(B) Invoices excluded from § (A) relating to disputed and unrecorded debts and receivables						
Number of invoices excluded						
Total amount of invoices excluded (excluding VAT or including VAT)						
(C) Reference payment periods used (contractual or statutory period - Article L. 441-6 or L. 443-1 of the French Commercial Code						
Payment deadlines used to calculate late payments	Contract deadlines or legal deadlines 30 days					



Expertise comptable - Conseil - Audit

MERIT MEDICAL FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros

Siège social : 46 AV DES FRERES LUMIERE
78190 TRAPPES

R.C.S. : 399728906

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

MERIT MEDICAL FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
Siège social : 46 AV DES FRERES LUMIERE
78190 TRAPPES

R.C.S. : 399728906

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société MERIT MEDICAL FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MERIT MEDICAL FRANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les documents sur la situation financière, et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels, des informations relatives aux délais de paiement, mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations, relatives aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

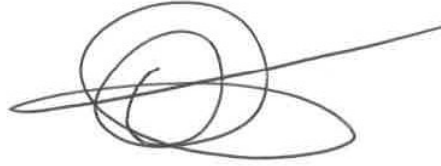
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT LEU, le 16/09/2024

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Johanne AUBRY
Associée